

M. KNOWLES: Je sais, monsieur Clark, que certains membres du comité ont prétendu que nous ne pouvions y apporter aucune modification. Je crains aussi que nous ne puissions guère en adopter, à cause des ententes fédérales-provinciales en cause; pourtant, ce serait la seule solution. Bien que tous les membres du comité aient appuyé le projet, il n'en reste pas moins que nous ne sommes qu'un comité du Parlement: si les témoignages que nous recevons nous convainquaient de la nocivité de ce projet, nous prendrions sans doute nos responsabilités, et nous conclurions en ce sens dans notre rapport à la Chambre.

Vous aurez sans doute compris qu'à mon sens les témoignages ne nous ont pas convaincus de rejeter ce projet.

La PRÉSIDENTE (*l'hon. M^{me} Fergusson*): Vous vous rappelez, je le suppose, que le Sénat n'a pas encore procédé à la deuxième lecture de ce projet, monsieur Knowles?

M. KNOWLES: J'y ai pensé à plusieurs reprises, madame la présidente. Voici tout ce que j'ai dit: dans le cas où le Parlement adoptait ce projet. Vous avez eu raison de soulever cela, madame la présidente.

La PRÉSIDENTE (*l'hon. M^{me} Fergusson*): Je voulais simplement vous le rappeler.

M. KNOWLES: J'estime cependant qu'après que les sénateurs et les autres membres auront épuisé ce sujet au comité, le comité fera un rapport qui représentera l'avis de ses membres tant du Sénat que de la Chambre.

La PRÉSIDENTE (*l'hon. M^{me} Fergusson*): Je l'espère bien.

M. AIKEN: Madame la présidente, puisque l'on a soulevé cette question, dont on a parlé à diverses reprises, je suis d'accord avec monsieur Knowles (et je m'en réjouis) pour estimer que si, après avoir entendu des témoins pendant deux ou trois semaines, nous estimons que le projet repose sur de mauvais principes, le comité aurait le droit incontestable, dans son rapport, de demander au gouvernement de soumettre un nouveau texte. A mon sens, on a peut-être donné à certains de nos témoins l'impression qu'il n'y avait aucune formule de rechange. Je veux manifester mon accord avec monsieur Knowles sur ce point.

M. KNOWLES: Si deux membres de l'opposition tombent d'accord là-dessus, c'est valable.

M. CLARK: Permettez-moi d'ajouter un commentaire. Je n'ai pas dit que ce projet est mauvais. Il présente évidemment beaucoup d'avantages pour nombre de gens. J'ai tout simplement affirmé qu'il y avait, selon moi, de meilleures méthodes pour atteindre ce but.

La PRÉSIDENTE (*l'hon. M^{me} Fergusson*): Avez-vous autre chose à déclarer, monsieur Knowles?

M. KNOWLES: Je devrais sans doute m'arrêter, madame la présidente, mais je ne suis pas satisfait, car monsieur Clark ne nous donne pas les chiffres précis relatifs à ces deux possibilités.

M. CLARK: J'ai déjà souligné qu'avec ses ressources, le comité pourrait charger un actuaire des estimations nécessaires. Supposons qu'au point de départ la pension soit de \$70 par mois et qu'on l'augmente de \$2 par mois: cela coûtera tant. Si le point de départ est différent, les frais seront différents. Si l'augmentation est en fonction de l'âge, là encore les frais seront différents. Cependant, je ne suis pas actuaire: donc je ne peux pas réaliser ce travail.

La PRÉSIDENTE (*l'hon. M^{me} Fergusson*): Il est plus de midi et demi. Si nous voulons ajourner... Je n'ai plus qu'un nom sur ma liste de questions. Voudriez-vous la remettre à plus tard, monsieur Lloyd?

M. LLOYD: Madame la présidente, à moins qu'il n'y ait d'autres questions, je veux remercier monsieur Clark pour l'effort qu'il a consacré à ce problème. Je suis disposé à le faire maintenant, si on n'a pas d'autres questions.